

# Mécanisme des experts sur les droits des peuples autochtones

## 11ème session

### Point 7 – déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones - bonnes pratiques et leçons tirés des expériences

Mesdames et Messieurs les membres du mécanisme des experts, de l'instance permanente et du fonds de contribution volontaire, du CERD, Madame la rapporteuse spéciale,

Il est un sentiment partagé par la plupart de mes camarades autochtones et un constat presque anonyme établi notamment lors du caucus global tenue à la veille de la tenue de cette 11ème session : l'adoption de la déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones en 2007 est le seul acquis tangible qui nous semble avoir été atteint et ce après plus de 40 ans de présence des peuples autochtones dans le circuits des instances internationales.

Ce qui devrait être un moyen devient presque une finalité. La déclaration, au lieu de servir de rampe de lancement à un véritable processus harmonieux, collaboratif et responsable pour le recouvrement progressif des peuples autochtones de leurs droits, semble retrouver, ces derniers temps, ses contours d'avant son adoption : un simple sujet de débat, presque sans enjeux pour la plupart des États. La tendance baissière de la présence des États aux travaux de sessions d'année en année en est l'un des indicateurs.

Son caractère symbolique a déteint sur sa portée politique et pragmatique. Hormis quelques États dont il faut souligner, ici, l'engagement sincère et soutenu, beaucoup d'autres ne s'en tiennent qu'à son aspect symbolique pour ne pas dire esthétique.

Tout ceci est le résultat du caractère non contraignant de cette dite déclaration.

Mesdames et Messieurs,

Il est venu le temps d'engager une réflexion profonde sur les voies à suivre pour associer, à cette déclaration, un caractère contraignant notamment par les développements d'instruments nouveaux et complémentaires qui puissent lui donner un prolongement pragmatique et permettre, ainsi, aux peuples autochtones de recouvrer leurs droits et surtout d'éviter le péril de la disparition.

Aussi, nous pensons qu'un effort de vulgarisation auprès des institutions nationales et régionales ne fera que contribuer à décomplexer les gouvernements et les décideurs par rapport à la problématique autochtone, toujours prise sous le prisme de la menace aux intégrités des États au lieu de la prendre sous l'angle de la diversité des cultures et de la richesse que nous représentons dans le monde.

Je vous remercie.

**BOUKHEROUF Belkacem**  
**Association Tafilt - KABYLIE**